

MONTFERRER

Info



HIVER 2023



*Le Maire, les Adjointes,
les Conseillers municipaux
et le Personnel communal vous souhaitent de
bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année 2024.*





MOT DE LA MAIRIE

Chers administrés,

Les traditionnelles fêtes de Noël et du nouvel an vont venir rythmer la fin de l'année 2023.

Elles sont synonymes de convivialité, de joie, de bonheur et de retrouvailles avec vos proches. Le bonheur et la bienveillance qui imprègnent cette période sont nécessaires, surtout dans ce contexte incertain.

Le conseil municipal tient à exprimer sa gratitude à Monsieur SABATIER Laurent en sa qualité de président du comité des fêtes.

Sans lui, son bureau, son épouse et ses bénévoles, nous n'aurions pas vécu les festivités de cette année.

Nous voulons aussi vous remercier très sincèrement et très chaleureusement vous tous, qui avez tenu à honorer de votre présence à ces manifestations.

Quelques mots à l'attention d'Isabelle qui remplace Gisèle au café communal, nous lui devons reconnaissance et encouragements pour toutes ces initiatives et ces animations.

Nous remercions vivement les chasseurs qui entretiennent les chemins communaux, participent à la vie du village. Certains louent les gîtes communaux.

En attendant, nous vous souhaitons, à toutes et tous, de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Qu'elles soient empreintes de convivialité, de joie et d'esprit de famille. Bonne année 2024 !



TRAVAUX REALISES OU EN COURS

En termes de travaux importants effectués, les routes de C1 et la rue de la mutualité, le chemin du Baills, ainsi que la rue du Barry d'Avall sont goudronnées.

La construction des 12 colombariums est terminée.

Les chantiers en cours : rénovation du deuxième appartement de la Mairie.

Les travaux de sécurisation de l'église Sainte Marie sont programmés par l'Architecte des Bâtiments de France.

La réparation des RD 44 et RD 54 sont finalisés et nous devrions poursuivre ces travaux en 2024.

Installation de LED pour tout l'éclairage public.

Un autre sujet préoccupant l'eau, depuis la sécheresse nos sources qui alimentent le village se sont tarées, donc le taux d'arsenic est remonté. La communauté de Communes en charge de l'Eau et l'Assainissement a décidé d'installer des filtres à arsenic afin de pouvoir consommer à nouveau l'eau du robinet.

Pour l'instant, vous êtes priés de venir chercher de l'eau en Mairie.

Prévision travaux 2024-2025

Réalisation de l'étanchéité des terrasses du café communal et de la mairie.

Isolation thermique et énergétique de la salle des Jeunes.

Archives communales : isolation du plafond, changement de la fenêtre et installation d'éclairage extérieur au niveau de l'évier.

INFOS PRATIQUES

❖ Ramassage des encombrants - Année 2024 par la Communauté de Communes

L'enlèvement des encombrants gratuit s'effectue en appelant au plus tôt le secrétariat de la Mairie (04.68.39.12.44). Les encombrants à collecter sont limités à 6 par foyer et par collecte. **sous réserve du respect des consignes de ramassage des encombrants.*



Calendrier des dates pour 2024

Mercredi 10 janvier 2024

Mercredi 07 février 2024

Mercredi 06 mars 2024

Mercredi 10 avril 2024

Mercredi 15 mai 2024

Mercredi 05 juin 2024

Mercredi 03 juillet 2024

Mercredi 07 août 2024

Mercredi 04 septembre 2024

Mercredi 09 octobre 2024

Mercredi 06 novembre 2024

Mercredi 04 décembre 2024

Il est demandé de sortir les **encombrants** entre 19h00 la veille et 5h30 le jour de **ramassage** pour des raisons de sécurité et de salubrité publique. Les **encombrants** doivent être déposés sur le trottoir de la voie publique, sans gêner les piétons ni la circulation et accessible au camion de **ramassage**.

Encombrants autorisés

- Les déchets d'équipements électriques et électroniques-DEEE (réfrigérateur, lave-linge, congélateur, appareil de cuisson, TV, vidéo, matériels informatiques...etc.)
- Les équipements de loisirs (transat, balancelle, vélos...etc.)
- La literie (lit, lit pliant, matelas, canapés, sommiers, longs rouleaux de moquette...etc.)
- Le mobilier (fauteuil, buffet, armoire, commode, meuble bas, meuble TV, meuble à chaussure, bibliothèque, bureau, table, chaise, tabouret, etc.)

Encombrants refusés à déposer à la déchèterie par les particuliers

- ◆ Les volets, portes, fenêtres métalliques ou en bois
- ◆ Les gravats, déblais, décombres, plâtres ou débris issus de travaux de particuliers ou des entreprises et administrations et tous déchets provenant de travaux de démolition (bois, gravats ou ferraille)
- ◆ Les déchets fermentescibles (ordures ménagères, déchets verts, branches...etc.)
- ◆ Les éléments de faïence (sanitaires, viers, WC, lavabos ...etc.)
- ◆ Les déchets ménagers spéciaux (peinture, huile de vidange, plies, batteries, solvants et produits chimiques, acides, produits phytosanitaires, carcasses et pièces de véhicule, etc.)
- ◆ Les pneumatiques
- ◆ Les cuves à fuel, les chaudières et chauffe-eau non électriques
- ◆ Les tôles en fibrociment (amiante)
- ◆ Les bouteilles de gaz
- ◆ Les encombrants des professionnels (artisans, commerçants, administrations, PME-PMI, etc.) Et tous les « petits » objets d'équipement ménagers facilement transportable en déchèterie.

❖ DEPÔT SAUVAGE : POINTS DE RECYCLAGE BAYNAT D'EN GALANGAU

Les dépôts sauvages de déchets aux abords des Points recyclage du Baynat d'en Galangau et au niveau de la route de Can Nadal sont fréquents.

Le comportement de certains administrés entrave le bon déroulement et la qualité du service et ces gestes entraînent un tri manuel qui a pour conséquence d'augmenter la Taxe des ordures ménagères des usagers.



Tout dépôt de déchet quelqu'il soit est formellement INTERDIT en dehors des containers.

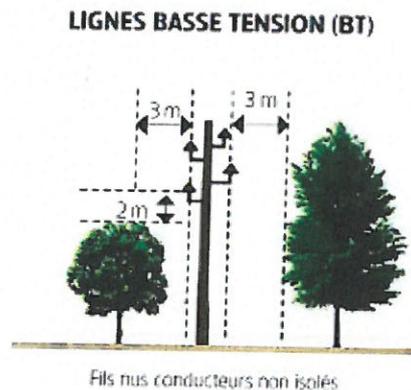
Selon les modalités des **dépôts** constatés, une contravention d'un montant de 35€ à 1500€ pourra être dressée au contrevenant.

La protection de l'environnement est l'affaire de tous et il est du devoir de chacun (personne publique ou privée dans toutes ses activités) de veiller à sa sauvegarde (art. L.110-2 du code de l'environnement).

❖ L'ÉLAGAGE, UNE RESPONSABILITE COLLECTIVE AU BENEFICE DE TOUS

L'élagage est une responsabilité collective qui bénéficie aux citoyens, à la collectivité et aux opérateurs de télécom.

Si vous êtes propriétaire d'un terrain, vous avez la responsabilité de l'entretien des arbres situés à proximité des réseaux de télécommunication par des opérations d'élagage des arbres.



Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les écoles et leurs élèves. Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.

Il est essentiel de garantir la conservation des chemins, de préserver les réseaux filaires aériens, de maintenir la continuité des services de communication.



Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Donc, pour rester branché, élaguez ! En application de l'article 12 de la Loi sur les distributions d'énergie, vous devez élaguer régulièrement les arbres des terrains situés à proximité des réseaux pour prévenir la chute de branches et éviter l'arrachage des lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.

Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de solution dangereuse et/ou complexe.

❖ Recensement citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, bac...), on vous réclame une attestation de *recensement citoyen*, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ?



Cette **obligation légale** est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

• Recensement à la mairie

Vous devez faire votre recensement à la **mairie de la commune de votre domicile** et la faire vous-même.

Mais si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Il faut aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.

• Recensement sur internet

Service accessible avec un compte Service-public.fr ou FranceConnect.

Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir.

<https://demarches.service-public.fr/mademarche/recensementCitoyen/demarche>

Vous devez avoir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Une fois votre recensement fait, vous obtenez votre *attestation de recensement*.



❖ Agence postale communale

L'Agence Postale communale est ouverte tous les jours de 9 heures à 11 heures 45, sauf les samedi, dimanche et jours fériés.

Il est demandé de bien vouloir respecter les horaires d'ouverture pour les retraits de lettres recommandées et de colis, ces produits doivent être flashés avant 11h45 pour être enregistrés dans la bande de données informatiques.

Nous sommes dans l'impossibilité de remettre ces produits l'après-midi, la journée étant clôturée et envoyée à CERET, le logiciel de l'agence postale n'est plus disponible, il est verrouillé jusqu'au lendemain.

Le Bureau superviseur nous oblige à respecter le flashage des produits à l'arrivée et au départ et interdit de remettre le courrier ou les colis en dehors des horaires de l'Agence Postale.



Services postaux :

- tout affranchissement manuel (lettre et colis ordinaire)
- vente de timbres poste à usage courant : carnet de 12 timbres autocollants, planches de timbres pour les autres affranchissements, produits saisonniers (timbres vacances, Noël, naissance...)
- vente d'enveloppes et de prêts à poster par lot de 10 ou de 100, emballage Colissimo France (S, M, L, XL), Europe (L, XL), Monde (L, XL), lettre max (1, 2, 3, 4, 20g, 50g), post export (100g, 1kg)
- dépôts des objets et des lettres recommandées (hors Chronopost et valeur déclarée)
- retrait des lettres et colis en instance
- services de proximité : contrat de réexpédition du courrier (pack "ma nouvelle adresse"), garde du courrier, recharge de téléphone mobile (sur commande)
- autre produit sur commande dans un délai de 48h.



Services financiers et prestations associées :

- retrait sur compte courant postal, Postépargne, ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours (700 € pour un compte joint)
- versement d'espèces sur son propre Compte Courant Postal, Postépargne et Livret d'épargne dans la limite de 350 € par période de 7 jours
- remise de chèques
- virement

Les paiements peuvent être effectués en espèces, par chèque ou par carte de paiement toutes banques françaises confondues. Il est possible de retirer des espèces avec une carte de paiement de la Poste.

Pensez à vous munir d'une pièce d'identité pour les retraits d'espèces, d'objets, de lettres recommandés et les virements.

Pour un rendez-vous avec le conseiller financier : vous pouvez directement contacter la Poste d'Amélie les Bains ou appeler le 3639.

Etat-Civil

Si vous souhaitez faire paraître dans le bulletin municipal dans la rubrique Etat-Civil, la naissance, le mariage, un diplôme ou le décès d'un membre de votre famille ; vous devez nous en informer et nous donner l'autorisation de publier les informations.

FESTIVITES 2024

Mars :



Fête du cochon et de l'Ullada

Avril :

Fête du Printemps

Mai :

Commémoration du 08 mai 1945

Juin :

**Feux de la St Jean
Rallye du Vallespir**

Juillet :



Commémoration 14 juillet

Repas Moules frîtes comité des Fêtes

Août :

Festa major

Novembre :

**Commémoration 11 novembre
Castagnade organisée par le comité des fêtes**

Ultra trail des Templiers : Aurélie Magenti assure

C'est donc sur Millau que l'on a pu suivre la sportive, Aurélie Magenti qui se présentait dans l'endurance trail, sur une distance de 106 km et 4 572 D +. Immense succès sur cet événement majeur puisque 1 472 ultra traileurs se présentaient dès 4 heures au top départ vendredi dernier.



La jeune femme relevant de blessure a plutôt bien assuré.

L'engouement s'explique non seulement par des challenges individuels mais aussi par le parcours proposé. Il faut dire que le programme était très séduisant puisque trois causses seront traversés (Causse Noir, Causse Méjean, Larzac), puis trois vallées (La Dourbie, La Joute et le Tam), ainsi que de nombreux petits villages caussenards et médiévaux. C'est donc dans cet univers magique et sauvage avec malheureusement une météo défavorable (pluies, bourraques, boue) que la représentante, qui se remettait tout juste d'une foulure, est allée chercher la ligne d'arrivée après 19 h 37'09 de course, ce qui la positionne, 669^e au général et 16^e M1-M2F. Les accompagnants très nombreux ont, dans les postes de ravitaillement, écouté avec bienveillance les ressentis de leurs coureurs, les doutes, les petits et grands soucis mais aussi des sourires réconfortants, et leur ont donné force et courage pour continuer le chemin du dépassement de soi. Somme toute, peu importe le classement, la réussite d'Aurélie, est forcément intérieure.

M. J.L.

Montferrer

Somptueuse « festa major »

L'événement de la festa major a tenu toutes ses promesses, débutant par une belle randonnée dont la guide du jour Nadine, a permis de découvrir la nature autour du château féodal. Puis, la messe solennelle, célébrée par le père Do-

minique et dédiée à Sainte-Marie, a rassemblé de nombreux fidèles. Dans son homélie, le prêtre a insisté sur cette journée si particulière pour les Chrétiens « où chacun de nous porte une humanité et que cette dernière doit être



La belle soirée du 15 août.

partagée... ». L'après-midi a été consacrée aux enfants avec une série d'épreuves sous forme de jeux et le ravissement pouvait se lire sur tous les visages. Enfin la soirée a été dynamisée par la banda Els Companys qui, autour d'un repas très convivial pour plus de 150 personnes, a surmonté une ambiance survolée jusqu'au bout de la nuit. Magnifique réussite donc, à mettre à l'actif de l'association Fern festa à Montferrer et à tous les bénévoles. Le rendez-vous est déjà pris pour le 15 août 2024 !

J.-L.M.

Forages trop bas, piscine fermée... tension sur l'eau à Montferrer

SÉCHERESSE

Situation de tension, mais pas de rupture en eau, sur la commune de Montferrer, hier. Des mesures ont été prises pour continuer la distribution aux habitants.

Alors que la sécheresse se poursuit dans le département des Pyrénées-Orientales, sans précipitations ou presque depuis plusieurs mois, la situation se tend à Montferrer, dans le Haut-Vallespir. Les forages de la commune commencent à manquer d'eau. Un portage a donc été effectué ce mercredi pour remettre de l'eau dans le réservoir, alors que la municipalité a, de son côté, distribué des bou-

teilles d'eau en complément à ses administrés.

Par ailleurs, un forage de secours vient d'être raccordé au réseau de la commune, et des analyses sont en cours afin de vérifier que l'eau est bien propre à la consommation. La municipalité de Montferrer et l'agence régionale de santé sont en lien pour gérer cette situation, confirme la préfecture.

Ce mardi en fin de journée, déci-

sion a également été prise de fermer la piscine de la commune. Le niveau des forages étant trop faible, il n'est pas possible de remettre le bassin à niveau, qui est par conséquent trop bas pour faire fonctionner les pompes nécessaires au maintien sanitaire. Selon nos informations, il est probable que la piscine ne rouvre pas d'ici la fin de la saison.

O. L.

Ça bouge dans l'artisanat



Le bijou séducteur.

Qui l'eût cru ? La naissance d'un atelier artisanal de bijoux (La mano) au cœur du village reste en soi un événement dans le Haut-Vallespir. C'est bien le pari de Julie Montfort qui, après des années passées dans le milieu du travail social, s'est lancée dans cette reconversion. Après de longs mois de formation à Aix-en-Provence, pris en charge par Pôle emploi, avec aussi le soutien de la municipalité, l'artiste s'est donc lancée dans la

transformation de sa matière brute préférée, à savoir l'argent. Réaliser à la main, de A à Z, un bijou, en partant préalablement d'une mise en forme sur papier puis concevoir par étapes successives les transformations nécessaires pour arriver, in fine, à la production finale. Comme elle se plaît à le dire : « *Le bijou est le fruit d'une histoire personnelle ; dans la vie, on cherche, on tâtonne, on fait des choix pour être plus en harmonie avec*

soi-même ». Elle expose aussi au Moulin des arts d'Arles-sur-Tech ainsi que dans la boutique Atypick, rue Mailly, à Perpignan. Très enthousiaste par son nouveau défi, Julie est avide de nouvelles rencontres pour partager son savoir-faire. On le comprend aisément, ne dit-on pas d'ailleurs que les gens passionnés sont souvent passionnants ?

J.-L.M.

> Rens. au 06 12 75 90 94.



Transport

Valorisation
énergétique

Recyclage

Compostage

Prévention



Convention de mise à disposition d'un composteur individuel

Le SYDETOM66, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets, initie une opération de promotion du compostage domestique auprès des usagers de son territoire. La mise à disposition d'un composteur individuel s'accompagne de la signature d'une convention précisant les engagements des signataires.

Il est convenu ce qui suit :

ART 1 : OBJET

Le SYDETOM66 met à la disposition des habitants un composteur de jardin, dont la capacité est adaptée à l'usager. Cette convention précise les règles à respecter afin de diminuer la production d'ordures ménagères par le compostage individuel et, de surcroît, participer à la protection de l'environnement.

ART 2: MODALITÉS

Le composteur est remis à l'usager à la signature de la présente convention, accompagné d'une notice de montage et d'un guide d'utilisation, rappelant les notions de base du compostage domestique.

ART 3: ENGAGEMENT DE L'USAGER

L'usager s'engage à suivre les consignes indiquées dans le guide d'utilisation et à répondre aux questionnaires et enquêtes qui seront organisées dans le cadre du suivi de l'opération.

ART 4: ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Le SYDETOM66 s'engage à un accompagnement de terrain chez les particuliers, à la demande où à l'occasion d'une campagne d'information, et à la mise en place d'un service de conseils téléphoniques avec des agents préalablement formés, par l'intermédiaire d'un N°Vert. Le syndicat s'engage également à effectuer une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble des ménages ayant acquis un composteur.

Si une pièce du composteur s'avérait défectueuse, le bénéficiaire pourra faire une demande de remplacement auprès de la Communauté de Communes, dont dépend sa commune.

Le SYDETOM66 assurera le remplacement gratuitement dans le cas d'une utilisation normale.

ART 5: CONFORMITÉ ET RESPONSABILITÉ

Les caractéristiques du composteur n'impliquent pas de risques particuliers pour la sécurité de l'utilisateur et de son environnement. Le SYDETOM66 décline toute responsabilité en cas de dommages subis par le bénéficiaire, impliquant le composteur.

Entre : **Fernand ROIG**, Président du SYDETOM66

Fait à : Le :

Le Bénéficiaire

Le SYDETOM66,
Fernand ROIG, Président

A conserver par le client
A renvoyer au SYDETOM66



Et : Mademoiselle, Madame, Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail : Téléphone :

Fait à : Le :

Le Bénéficiaire

Le SYDETOM66,
Fernand ROIG, Président

Vous avez plus de 60 ans ?



VOTRE GYM DOUCEUR ET BIEN ETRE ARRIVE A MONTFERRER !

mobil' sport 66



Maintien de l'autonomie

Encadrée par un professionnel diplômé, la Gymnastique d'entretien s'adresse à toutes les personnes désireuses de rester en forme.

Une activité globale

Qui travaille sur la souplesse, le renforcement musculaire, la coordination, le cardio et l'équilibre tout en garantissant l'accès au plus grand nombre.

Un suivi individualisé

Grâce à l'utilisation de tests variés qui permettent la valorisation et l'adaptation de vos objectifs.

Une approche douce, en fonction de vos capacités.

Une pratique ludique

Avec un matériel varié et adapté permettant l'accessibilité à de nombreuses activités.

Bonne humeur et plaisir garantis !

Activité 100% gratuite

RDV à la salle des fêtes

Tous les mardis à 14h30

A partir du 13 Mai

Pour nous suivre :

www.cdsmr66.org

Facebook : @mobilsport66

Si vous êtes intéressés
Veuillez nous contacter au
06 66 97 17 05

Laissez un message avec vos coordonnées

Ma gym
douceur
et bien être

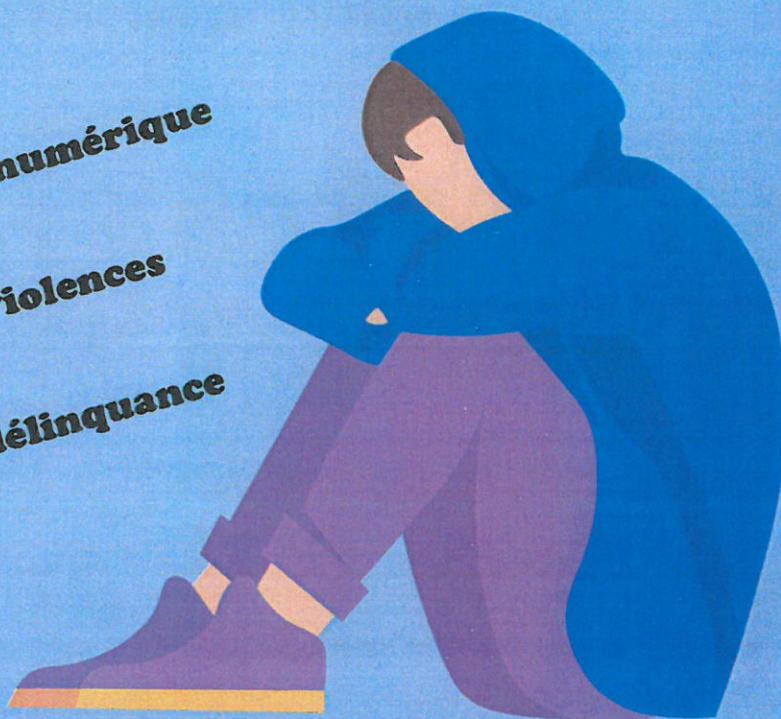
Ateliers-parents de formation pour lutter contre le cyberharcèlement



Dangers du numérique

Cyberviolences

Cyberdélinquance



Objectifs de la formation :

- **Connaître et maîtriser les différents réseaux sociaux,**
- **Connaître les différents risques liés aux réseaux sociaux,**
- **Avoir des outils pour agir (contrôle et cadre légal),**
- **Connaître les acteurs vers qui se tourner en cas de danger.**

Pour plus d'informations ou trouver une date, contactez-nous :

fcpe66@hotmail.com

06-03-13-18-74

CI=DF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Pyrénées-Orientales

fcpe
Pyrénées-
Orientales


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué - Octobre 2023

Sécheresse, après la crise : Eau'rizon 2070

Même si la sécheresse n'est pas encore derrière nous, la saison estivale est achevée et nous pouvons nous réjouir qu'il n'y ait pas eu de rupture majeure d'alimentation en eau. Les différents usages ont subi d'importantes difficultés mais la majorité des besoins de l'eau potable, de l'irrigation, des activités économiques et des milieux aquatiques ont pu être à minima satisfaits alors que la situation en avril pouvait faire craindre la catastrophe. L'absence de grand barrage comme régulateur de la ressource impose une gestion collective et une forte réactivité rendues possibles par le groupe de gestion d'étiage du Tech. Cette gestion, les quelques pluies et les importants efforts de chacun ont permis d'éviter le passage au niveau de « crise » de notre vallée avec un partage de la ressource au jour le jour. Des enseignements, points forts et points faibles, sont à tirer de cet épisode qui dure depuis mai 2022 et le Syndicat du Tech les fera remonter à l'Etat, aux collectivités et aux partenaires afin d'améliorer collectivement la gestion des futures sécheresses.

En parallèle à la gestion des sécheresses en urgence, le Syndicat du Tech travaille depuis plus de 10 ans sur la gestion structurelle de la ressource en eau. De premières alertes sur le changement climatique avaient été émises par le projet de recherche VULCAIN (BRGM, 2010) et par les études sur les volumes prélevables (Agence de l'Eau, 2013) qui demandaient des économies d'eau jusqu'à -40% au mois d'août sur certains secteurs. Si certains étaient à l'époque sceptiques, le Syndicat avec les gestionnaires de canaux, les producteurs d'eau potable et les partenaires techniques et financiers se sont saisis de cette base scientifique - certes encore incomplète mais constituant néanmoins une base de travail - pour mener le Plan de Gestion de la Ressource en Eau. Ce plan a permis de mieux s'organiser à l'échelle de la vallée et de réaliser des économies d'eau annuelles significatives (19Mm³/an soit -27% sur l'ensemble du territoire en 10 ans). Sans cela, il est certain que la sécheresse 2022-2023 aurait causé beaucoup plus de dégâts et de pertes pour le territoire.

Aujourd'hui, nous voyons que les efforts fournis par tous sont bénéfiques mais ne suffisent pas encore face au changement climatique. C'est pourquoi, afin de voir plus loin et plus large, le Syndicat du Tech avec les 4 autres structures de bassin versant (Agly, Têt, Réart, Sègre), ont lancé en mars 2022 le projet Eau'rizon 2070. La première phase d'état des lieux est aujourd'hui finalisée et le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique est en cours (quel impact sur les ressources en eau et sur les inondations ?). Dès lors, nous organiserons début 2024 des tables rondes sur les territoires des 5 vallées afin de présenter le diagnostic et travailler aux solutions à mettre en place. Cette concertation est ouverte au plus grand nombre : élus, usagers, associations, activités économiques,... La volonté politique de ce projet est de fédérer sur un constat partagé et des projections factuelles pour que tous les acteurs puissent s'en saisir et programmer l'adaptation du territoire. Les débats seront difficiles mais nécessaires pour que chaque partie prenante partage ses enjeux, comprenne ceux des autres afin de trouver des compromis permettant de concilier ou au moins faire davantage converger les intérêts économiques, sociétaux, urbanistiques et environnementaux face à l'évolution du climat.

Alexandre PUIGNAU, Président du Syndicat du Tech



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

FAITES-VOUS DÉPANNER

PAS ARNAQUER



PORTE CLAQUÉE? ÉVIER BOUCHÉ?
PANNE D'ÉLECTRICITÉ?
SUIVEZ NOS CONSEILS PRATIQUES

DG CCRF

Direction générale de la
concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

10 CONSEILS PRATIQUES

- 1 Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants; n'utilisez pas ces numéros de téléphone.
- 2 Anticipez et élaborez vous-même votre liste de numéros d'urgence.
- 3 Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.
- 4 N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.
- 5 N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
- 6 Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit; ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.
- 7 Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.
- 8 Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.
- 9 Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance: gardien, proches.
- 10 Porte claquée à minuit? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.

Signalez votre problème de consommation sur
signal.conso.gouv.fr

Le site, géré par la DGCCRF, vous oriente dans votre démarche et invite l'entreprise à vous répondre ou à corriger le problème.

www.economie.gouv.fr/dgccrf

 DGCCRF
 @dgccrf

Connaître le risque d'inondation sur le territoire Tech-Albères

Qu'est-ce que le risque d'inondation ?

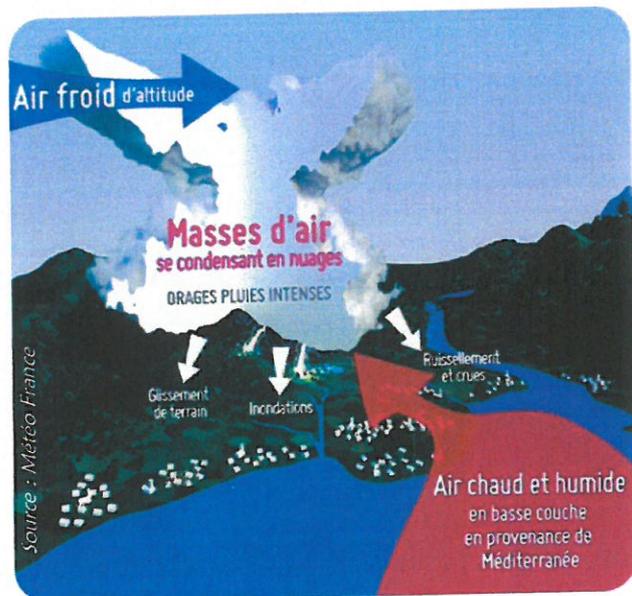
L'inondation est la submersion, rapide ou lente, d'une zone due à un **phénomène naturel**, plus ou moins influencé par l'action de l'Homme (cf. illustration ci-contre).

A quoi sont dues les inondations ?

- Au **débordement d'un cours d'eau** pouvant être localement aggravé par des embâcles (amas de débris végétaux ou de matériaux divers).
- Au **ruissellement** de la pluie lorsque la capacité d'évacuation du sol ou des réseaux pluviaux n'est plus adaptée à la quantité d'eau à évacuer.
- Au phénomène de **submersion marine**.
- A la **rupture d'un ouvrage hydraulique** (digue ou barrage).



Source : Ministère chargé de l'Environnement



Les pluies intenses méditerranéennes

Les départements de l'arc méditerranéen sont exposés à des épisodes de pluies intenses. Lors de ces épisodes, les précipitations peuvent être très importantes et soudaines (jusqu'à 100 mm par heure) et **les cumuls peuvent être très conséquents** (plus de 300 mm sur l'épisode).

Les épisodes méditerranéens résultent de conditions météorologiques particulières, c'est-à-dire de l'air chaud et humide en provenance de la mer qui rencontre de l'air froid en altitude. L'atmosphère devient alors très instable et orageuse. Ce phénomène est accentué lorsque d'imposants reliefs sont présents à proximité de la mer.

Ces épisodes peuvent se produire toute l'année, mais sont plus fréquents durant l'automne.

Contact :

Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
2, rue Jean Amade - BP 121
66 400 CÉRET
04 68 87 08 78
contact@syndicatdutech.fr

+ d'infos :

www.syndicatdutech.fr

Publication SMIGATA Octobre 2023

Le risque d'inondation sur le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères

Un contexte local propice aux inondations

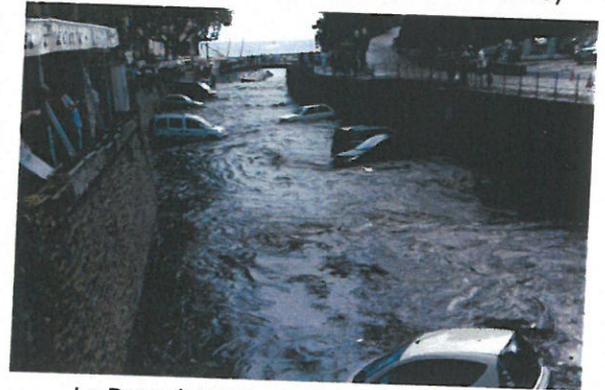
Le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères couvre un territoire de 900 Km² qui s'étend du massif du Canigou jusqu'à la Côte Vermeille. C'est un territoire qui est régulièrement soumis à des phénomènes météorologiques extrêmes de sécheresses et de fortes précipitations.

L'amont du bassin versant du Tech est le secteur sur lequel les précipitations sont les plus abondantes (1100 à 1200 mm/an en moyenne). Il présente aussi de nombreuses caractéristiques favorables à la formation des crues : **imperméabilité** des terrains, **étroitesse** des vallées, **fortes pentes**, etc. De plus, son orientation vers l'Est favorise la **pénétration des vents humides** en provenance de la Méditerranée, susceptibles de provoquer des **précipitations très intenses** (jusqu'à 840 mm en 24h en 1940) et des inondations.

Les bassins versants des fleuves côtiers des Albères présentent un **relief très escarpé** dans leur partie amont et sont généralement **densément urbanisés** à l'aval (littoral). En période de crue, leurs fortes pentes génèrent des **écoulements torrentiels** susceptibles de causer de nombreux dégâts.



Le Tech à Amélie-les-Bains (octobre 1940)

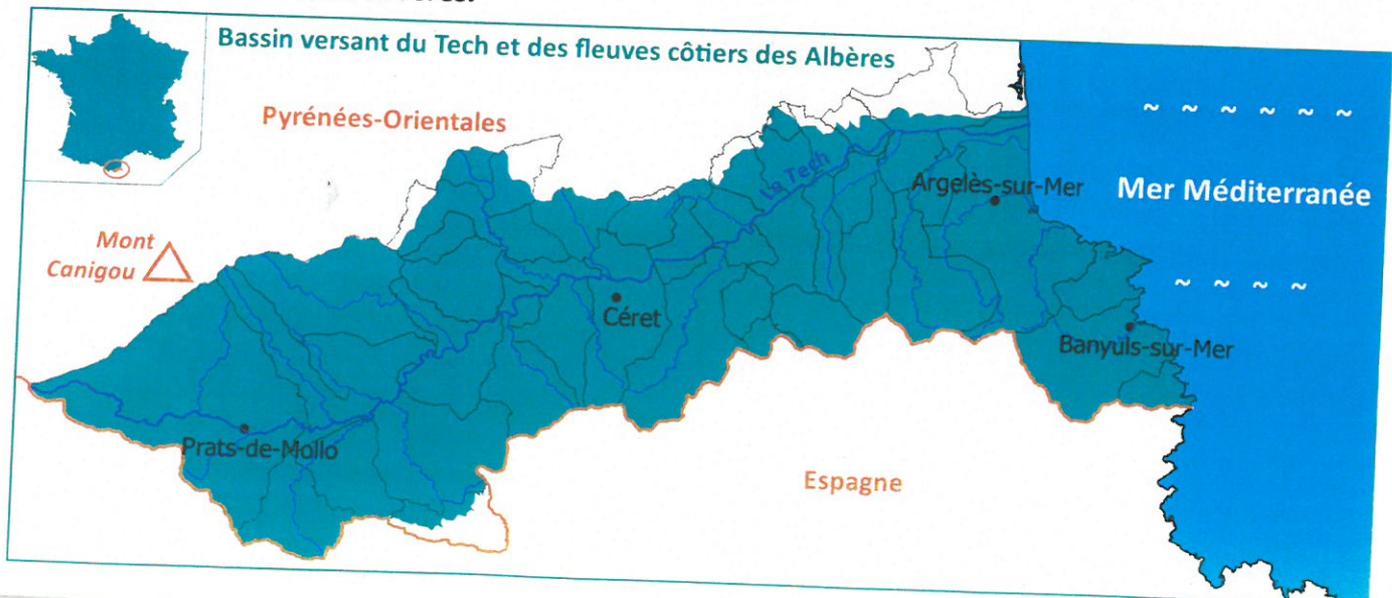


Le Douy à Collioure (novembre 2014)

Une structure en charge de la prévention des inondations

Depuis 2018, le Syndicat du Tech (SMIGATA) est en charge de la compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (**GEMAPI**) à l'échelle des **42 communes** du bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères. Les missions relevant de cette compétence sont directement liées à la ressource en eau et à ses milieux associés, elles impliquent une **gestion intégrée à l'échelle du bassin versant** (de la source à la mer).

Au titre de la prévention des inondations, le Syndicat intervient sur les 1500 Km de cours d'eau du territoire dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG), en substitution des propriétaires riverains qui n'assurent pas l'entretien qui leur incombe. De nombreux travaux de restauration du fonctionnement des cours d'eau et d'entretien des berges sont ainsi réalisés. Ils permettent d'**améliorer les écoulements** et de **réduire le risque de formation d'embâcles**, ils contribuent fortement à **réduire la vulnérabilité des enjeux** exposés aux inondations. En complément de cet entretien régulier, le SMIGATA est également porteur d'un PAPI sur l'ensemble du territoire Tech-Albères.



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Qu'est-ce que le PAPI ?

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est une démarche globale cohérente pensée à l'échelle d'un bassin versant. Il mobilise l'ensemble des acteurs de ce territoire dans l'**objectif de réduire les conséquences dommageables des inondations**.

Au travers de cet outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, les opérations programmées sur le territoire peuvent **bénéficier de subventions** accordées par l'État (via le Fonds Barnier), l'Europe, la Région ou encore le Département.



Avancement de la démarche PAPI sur le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères

Un programme d'études préalable est en cours sur le territoire (2021-2024). Il est porté par le Syndicat du Tech (SMIGATA) et comprend **33 opérations** (modélisations hydrauliques, analyse des crues historiques, élaboration de plans communaux de sauvegarde, inventaire et caractérisation des ouvrages de protection, sécurisation de passages à gué, sensibilisation, etc.) **pour un montant total d'environ 2,5 millions d'euros**.

Les actions inscrites dans ce PAPI se déclinent selon 7 axes :

- l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- la surveillance, la prévision des crues et des inondations
- l'alerte et la gestion de crise
- la prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme
- la réduction de la vulnérabilité
- le ralentissement des écoulements
- la gestion des ouvrages hydrauliques de protection



Installation de barrières pivotantes et de panneaux de signalisation pour sécuriser des passages à gué à Argelès-sur-Mer (a) et à Calmeilles (b)



Intervention dans une classe de CM1 à Amélie-les-Bains

Coût global prévisionnel de cette opération :
35 005 € TTC pour intervenir auprès de 45 classes sur 3 ans
(subventionnée à 70% par l'État et la Région Occitanie)

Coût global de cette opération :
152 300 € TTC pour la sécurisation d'une quarantaine de passages à gué sur 13 communes
(subventionnée à 80% par l'Europe et la Région Occitanie)

Mon rôle en tant que citoyen face aux inondations

Avant

Je me renseigne sur le risque auquel je suis exposé et je m'y prépare

- Je prends connaissance des documents d'information sur les risques (PPRI, DICRIM, IAL) et **je me renseigne** sur les inondations vécues près de chez moi (hauteurs atteintes par les eaux, dégâts occasionnés, etc.)
- Je surveille et **j'entretiens** les cours d'eau, ravins, fossés dont je suis propriétaire
- Je prévois un espace refuge hors d'eau
- Je prévois un **"kit de survie"** : radio à piles, lampes de poche, nourriture non périssable, eau potable, copie des papiers d'identité, médicaments, vêtements chauds, etc.

Pendant

Je suis attentif aux informations et consignes qui me sont données :

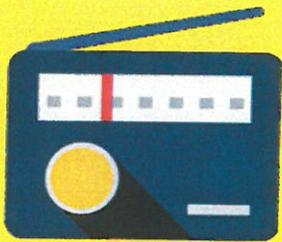
- **Je me tiens informé** de l'évolution de la situation météorologique
- Je consulte les sites de la mairie, de Météo France (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>) et de Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>)
- Je consulte les différents vecteurs d'informations: radio, TV, réseaux sociaux, etc.
- Je suis attentif aux consignes données par les autorités et me tiens prêt à évacuer si on me le demande

Après

Je remets en état mon logement, puis je prends des précautions pour limiter les conséquences d'éventuelles futures inondations

- Je photographie mes biens endommagés puis je contacte mon assurance
- Je remets mon logement en état (nettoyage et séchage) et j'attends les consignes des autorités, ou la vérification d'un professionnel avant de rallumer l'électricité et le gaz ou de boire de l'eau du robinet
- Je fais réaliser un **diagnostic de la vulnérabilité** de mon logement et j'envisage de faire des travaux afin de la réduire (rehausse des systèmes électriques, batardeaux, etc.)

Les 8 bons comportements en cas de pluies intenses



Je m'informe et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements



Je me soucie des personnes proches, de mes voisins et des personnes vulnérables



Je m'éloigne des cours d'eau et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage



ROUTE INONDÉE

Je ne m'engage ni en voiture ni à pied
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, ils sont en sécurité

